

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

Séance du vingt -huit février de l'an deux mille huit.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes « Espace de la Chênaie » à Lévignen, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le vingt et un février deux mille huit.

Délégués en exercice : **103**

Délégués présents : 74

Pouvoirs : 5

Votants : 79

Absents : 24

Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. VAN DE WALLE Gérard(s)– DALONGEVILLE Fabrice - AUBARBIER Gérard(s) – BARA Alain – LOISELEUR Jean-Michel - FROMENT Michel – MOQUET Philippe – BELLEGAUD Philippe(s) – Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LECOT Philippe(s) – PROFFIT Denis - HAQUIN Benoît – RYCHTARICK Jean-Paul - GREHAN Bruno - TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal - VARIN Pierre – Mmes VALUN Yvette – FRIEZ Josette – BRILLON Catherine - MM. BOURGEOIS René TISON Pierre – CASSA Michel – Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – BIZOUARD Alain - DAUDRE Yves – MAGNIN Michel - Mme LEGEAY Nelly – MM. LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – CARLO Didier(s) – GENTIL Didier - PROVOST Guy – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – DUPILLE Philippe – SEVERAUD Jean - Mme de BESOMBES Myriam – MM. LEFEVRE Michel – Mme PLASMANS Françoise – PELLE Eric – GAGE Daniel – DOMPE Gérard(s) – NAU Jean-Claude - SZKOBEL Denis – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique - MM. PETERS Arnaud - DUPONT Michel – CALLENS Philippe - DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPON François - LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – VECTEN Patrice - CHARDON Pierre – GABES André(s) - Mlle DENIS Catherine – MM. CHOIN Jean-Louis - NICOLAS Germain – PETITBON Gilles - BACOT François - CHERON Yves – PARMENTIER Jean-Louis - BARIZET Jean-Claude.

Absents : MM. BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – SAPET Joël – PRADDAUDE Pierre – GIRAUDON Arnaud – PETREMENT Alain – BOURGOIS Daniel – DELACROIX Jean – Mmes ROSE Mireille - GUILLON Marie-Odile – DUMONT Christine – MM. THUILLIER Philippe – Mme MARTIN Manoelle – MM. LOISEL Georges – AYAD Saïd - SMAGUINE Dominique – MASSAU Hubert – Mme AYCARD-APPEL Lucile – MM. DELACOUR Patrice – Mme CLABAUT Thérèse – MM. MEURANT Christian - MORA Roger – PICARD Michel – OURY Bertrand.

Pouvoirs : M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. SALMON (Crépy en Valois) – M. CHARTIER Jean-Luc (Eve) à M. MOQUET Philippe (Baron) – M. BONNEL Jean-Philippe (Fresnoy la Rivière) à M. TISON (Fresnoy la Rivière) – M. CHOUVELON Jean-Claude (Rouville) à M. CALLENS Philippe (Rouville) – M. LEGRAND Joël (Ver sur Launette) à M. CHERON Yves (Ver sur Launette).

Secrétaire de séance : Jean-Claude NAU

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20h40.

0 – Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 07 février 2008

Aucune remarque n'étant formulée, le Président procède au vote.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1 – Evolution du tarif du Chantier-Ecole

Le Président explique que le tarif du Chantier-Ecole facturé aux communes bénéficiaires est de 80 € / jour depuis 2006.

Il est proposé d'augmenter ce tarif journalier pour le porter à 90 € / jour. Par ailleurs, il est proposé de limiter l'intervention du Chantier-Ecole de manière à ce qu'il ne soit pas amené à travailler sur les logements communaux (risque de concurrence avec le secteur marchand).

Le Conseil Communautaire accepte ces propositions à l'unanimité.

2 – Adhésion de la Communauté de Communes à Oise-Est-Initiative pour 2008

Le Président explique qu'au regard de l'intérêt présenté par la plate-forme pour la création et la reprise d'entreprises sur le Valois, il paraît pertinent de reconduire une nouvelle fois cette année l'adhésion de la Communauté de Communes pour un montant total de 26 098,00 €.

Le Conseil Communautaire accepte cette proposition à l'unanimité.

3 – Attribution de marchés

- **Assurance « dommages-ouvrages » et « tous risques chantier » pour les constructions du CAT à Crépy en Valois et d'un établissement regroupant les services à la population à Betz**

Au regard de l'analyse des offres, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer les marchés avec :

- Le Cabinet d'Assurances SMACL pour un montant de 19 477,17 € TTC pour le lot 1 « DO pour le CAT »,
- Le Cabinet d'Assurances SMABTP pour un montant de 2 943,94 € TTC pour le lot 2 « TRC pour le CAT »,
- Le Cabinet d'Assurances SMACL pour un montant de 13 836,91 € TTC pour le lot 3 « DO pour l'équipement de Betz »,
- Le Cabinet d'Assurances SMABTP pour un montant de 2 449,13 € TTC pour le lot 4 « TRC pour l'équipement de Betz ».

- **Marché de location longue durée d'un véhicule utilitaire pour le Chantier-Ecole**

Le véhicule du Chantier-Ecole devant être remplacé au regard de son âge et de son état, un marché à procédure adaptée a été lancé pour la mise en place d'une location longue durée d'un véhicule utilitaire.

Au regard des trois offres reçues, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer avec :

- la Société LOCAROISE pour la location d'un Renault Master sur 5 ans au tarif mensuel de 670,96 € TTC (soit 40 257,60 € TTC sur la durée du marché).
- **Marché de travaux pour la construction d'un équipement regroupant les services à la population à Betz**

Le Président rappelle que le marché de travaux se décomposait en 9 lots. Lors de la première réunion de la CAO, 2 des 9 lots avaient été déclarés infructueux et relancés en procédure adaptée. Des offres ayant alors été reçues pour ces deux lots, l'ensemble

des lots composant le marché de travaux a pu être attribué lors de la deuxième réunion de la CAO (classement des 22 offres reçues).

Les attributions proposées sont les suivantes :

- le lot n°1 (VRD) avec la Société CABREMA pour un montant HT de 104 465,13 €,
- le lot n°2 (Gros œuvre) avec la Société BATIFOR pour un montant HT de 364 150 €,
- le lot n°3 (Charpente) avec la Société CONSTRUCT SAS pour un montant HT de 48 600 €,
- le lot n°4 (Couverture) avec la Société CREIL ETANCHEITE pour un montant HT de 61 9669,00 €,
- le lot n° 5 (Electricité) avec la Société DAVID pour un montant HT de 74 582,52 €,
- le lot n° 6 (Plomberie) avec la Société PROCHAUFF pour un montant HT de 9 750 €
- le lot n° 7 (Serrurerie, menuiserie métallique) avec la Société VAL AGENCEMENT FERMETURE pour un montant HT de 79 383 €,
- le lot n°8 (Menuiserie) avec la Société CARL CONSTRUCTION pour un montant HT de 27 675 €,
- le lot n°9 (Peinture, sols souples) avec la Société CARBONNEL pour un montant HT de 39632,85 €.

Le Président rappelle que cette opération sera neutre pour la Communauté de Communes qui la réalise au profit du CSR de Betz et de la Commune de Betz contre le paiement d'un loyer.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité la signature des marchés et valide à l'unanimité l'actualisation du plan de financement qui en découle.

4 – Attribution de subventions 2008 aux associations

Le Président rappelle que les Commissions Locales ont chacune disposé de 20 000 € à répartir pour les associations de leur canton.

L'enveloppe de 39 000 € réservée aux projets de territoire a quant à elle été portée à 44 932 € en 2008, pour tenir compte du reliquat non utilisé de l'an dernier, et permettre le financement de projets ponctuels intéressants à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité le versement des subventions présentées dans la note explicative de synthèse.

5 – 1 Approbation du Compte de Gestion 2007 du BIL

Le Conseil Communautaire prend acte, à l'unanimité, que le Compte de Gestion du BIL concorde avec le Compte Administratif voté lors de la séance précédente en faisant apparaître les résultats suivants :

- Section de fonctionnement :
 - Total des recettes de la section : 67 820,71 €
 - Total des dépenses de la section : 54 119,21 €
 - Résultat de l'exercice-----Excédent : 13 701,50 €
 - Résultat reporté-----Excédent : 12 097,44 €
 - Part affectée à l'investissement : - 12 097,44 €
 - Résultat de clôture-----Excédent : 13 701,50 €

- Section d'Investissement :
 - o Total des recettes de la section : 44 788,28 €
 - o Total des dépenses de la section : 45 936,84 €
 - o Résultat de l'exercice-----Déficit : - 1 148,56 €
 - o Résultat reporté-----Déficit : - 12 095,90 €
 - o Résultat de clôture-----Déficit : - 13 244,46 €

Soit un résultat net global de : 457,04 €

5 – 2 Affectation des résultats du BIL

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité l'affectation des résultats suivante sur le Budget Annexe 2008 du BIL :

Section d'investissement :

Recettes :

Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 13 701,50 €

Dépenses :

Article 001 « Déficit d'investissement reporté » : 13 244,46 €

Soit un total affecté : 457,04 €

5 – 3 Budget Annexe 2008 du BIL

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le Budget Annexe 2008 du BIL ainsi présenté :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Art 616 « Assurances » :	960,00	Art 777 « Amortis. de subvention » :	16 979,00
Art 63512 « Taxe foncière » :	9 900,00	Art 752 « Loyer Ville de Crépy » :	50 433,96
Art 6611 « Intérêts d'emprunt » :	9 876,00		
Art 6811 « Amortissements » :	32 691,00		(Loyer HT, soit 60 319,02 € TTC)
Art 023 « Virem. à la sect. d'investis. :	13 985,96		
Total dépenses de la section :	67 412,96	Total recettes de la section :	67 412,96

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Art 001 « Déficit d'invest. reporté » :	13 244,46	Art 1068 « Excéd. Fonct. capitalisé » :	13 701,50
Art 1391 « Amortiss. subvention » :	16 979,00	Art 281 « Amortissements » :	32 691,00
Art 1641 « Capital d'emprunt » :	30 155,00	Art 021 « Virem. de la sect. de fonct. » :	13 985,96
Total dépenses de la section :	60 378,46	Total recettes de la section :	60 378,46

6 – 1 Approbation du Compte de Gestion 2007 du SPANC

Le Conseil Communautaire prend acte, à l'unanimité, que le Compte de Gestion du SPANC concorde avec le Compte Administratif voté lors de la séance précédente en faisant apparaître les résultats suivants :

- Section de fonctionnement :
 - o Total des recettes de la section : 2 453,00 €
 - o Total des dépenses de la section : 4 883,63 €
 - o Résultat de l'exercice-----Déficit : 2 430,63 €
 - o Résultat reporté----- : 0,00 €
 - o Part affectée à l'investissement : 0,00 €
 - o Résultat de clôture-----Déficit : 2 430,63 €

- Section d'Investissement :
 - o Total des recettes de la section : 0,00 €
 - o Total des dépenses de la section : 0,00 €
 - o Résultat de l'exercice----- : 0,00 €
 - o Résultat reporté----- : 0,00 €
 - o Résultat de clôture----- : 0,00 €

Soit un résultat net global de : - 2 430,63 €

6 – 2 Affectation des résultats du SPANC

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité l'affectation des résultats suivante sur le Budget Annexe 2008 du SPANC :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Article 002 « Déficit de fonctionnement reporté » : **2 430,63 €**

Soit un total affecté : - 2 430,63 €

6 – 3 Budget Annexe 2008 du SPANC

Monsieur DUPILLE explique que le budget annexe 2008 du SPANC reprend les prestations restant à réaliser de 2007, ainsi que les nouvelles prévues pour 2008, en intégrant la hausse des redevances telle que décidée lors du précédent Conseil.

Le Conseil Communautaire approuve ce budget annexe à l'unanimité.

Monsieur DUPILLE propose ensuite d'approuver le règlement du SPANC qui organise le service. Ce règlement tient compte de certaines modifications souhaitées par la Commission Eau et Assainissement.

Monsieur AUBARBIER explique qu'il ne souhaite pas voter ce règlement alors que l'on ne sait pas encore quelles sont les subventions qui pourront aider les particuliers qui, après le contrôle, devront faire des réparations sur leur système d'assainissement non collectif.

Le règlement du SPANC est approuvé à la majorité (01 contre).

Monsieur DUPILLE explique par ailleurs qu'il convient d'approuver le rapport présenté sur le coût et la qualité du SPANC pour l'année 2007 remis avec la note explicative de synthèse.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce rapport.

Il ajoute que le Conseil Communautaire est sollicité afin d'autoriser le Président à formuler une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour financer la cellule animation du Contrat Rural afin de préparer la mise en place d'un contrat global.

Les priorités de l'Agence de l'Eau s'orientent vers le soutien à la mise aux normes des stations d'épuration (d'une capacité supérieure à 2 000 équivalents habitants). Elle devrait par ailleurs financer les travaux d'assainissement pour les communes qui ont bénéficié d'une aide sur la maîtrise d'œuvre en 2006.

Monsieur PROFFIT souhaite savoir si les travaux liés à l'eau potable seront financés.

Monsieur DUPILLE indique que cette réflexion serait incluse dans le contrat global.

Le Conseil Communautaire autorise cette demande de subvention à l'unanimité pour la préparation d'un contrat global.

7 – Mise en place d'un bail à construction et d'une convention financière pour la construction d'un Centre d'Aide par le Travail à Crépy en Valois.

Le Président explique que la construction du CAT se fait sur un terrain appartenant déjà à AIDEFI. Afin de permettre la construction sur ce terrain par la Communauté de Communes du CAT, la mise en place d'un bail à construction pour une durée de 18 ans est nécessaire.

Le Président rappelle également que cette opération doit être neutre pour la Communauté de Communes, puisque AIDEFI qui gèrera le CAT remboursera le coût de l'opération par le versement d'un loyer. Il est donc également proposé de contractualiser ce dispositif financier par la mise en place d'une convention financière.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité la signature du Bail à Construction et de la Convention financière.

8 – Information relative au lancement de la procédure d'élaboration du SCOT.

Le Président explique que c'est le Cabinet d'Urbanisme OISE LA VALLEE qui a été retenu pour conduire la procédure d'élaboration du SCOT de la Communauté de Communes pour un montant de 205 050,00 € HT (attribution du Bureau sur délégation du Conseil Communautaire).

Par ailleurs, le logiciel permettant aux communes de consulter les plans numérisés du cadastre sera acquis auprès de la Société Star Apic pour un montant de 9 210 €. Le Président ajoute que c'est la Communauté de Communes qui assumera cette dépense, et qu'aucune contribution ne sera demandée aux communes.

9 – 1 Approbation du Compte de Gestion 2007 de la CCPV

Le Conseil Communautaire prend acte, à l'unanimité, que le Compte de Gestion de la CCPV concorde avec le Compte Administratif voté lors de la séance précédente en faisant apparaître les résultats suivants :

- Section de fonctionnement :
 - o Total des recettes de la section : 9 787 870,80 €
 - o Total des dépenses de la section : 8 900 060,17 €
 - o Résultat de l'exercice-----Excédent : 887 810,63 €
 - o Résultat reporté-----Excédent : 1 017 114,51 €
 - o Part affectée à l'investissement : 159 178,69 €
 - o Résultat de clôture-----Excédent : 1 745 746,45 €

- Section d'Investissement :
 - o Total des recettes de la section : 3 109 290,98 €
 - o Total des dépenses de la section : 4 154 039,43 €
 - o Résultat de l'exercice-----Déficit : - 1 044 748,45 €
 - o Résultat reporté-----Déficit : - 140 210,94 €
 - o Résultat de clôture-----Déficit : - 1 184 959,39 €

Soit un excédent net global de : 560 787,06 €

9 – 2 Affectation des résultats de la CCPV

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité l'affectation des résultats suivante sur le Budget Primitif 2008 de la CCPV :

Section d'investissement :

Dépenses :

Article 001 « Déficit d'investissement reporté » : 1 184 959,39 €

Recettes :

Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 394 076,13 €

Section de fonctionnement :

Recettes :

Article 002 « Excédent de fonctionnement reporté » : 1 351 670,32 €

Soit un total affecté : 560 787,06 €

9 – 3 Budget Primitif 2008 de la CCPV

Le Président rappelle que le Budget Primitif 2008 de la CCPV a été expliqué dans le détail lors du débat d'orientations budgétaires. Les seules différences avec le DOB sont les suivantes :

- Les recettes fiscales intègrent les bases 2008 des 4 taxes car elles nous ont été notifiées depuis,
- Une dépense de 22 000,00 € a été inscrite pour l'organisation de la manifestation des 35 clochers,
- Les dépenses prévues pour les ordures ménagères ont été réduites de 35 000,00 € (annulation de la dépense prévue pour le coût résiduel du tri),
- Les dépenses prévues pour la fonction « Musique » ont été réduites de 15 000,00 €,
- L'enveloppe « Associations » pour les projets de territoire a été augmentée de 5 932,00 € correspondant au report du solde de l'année antérieure,
- Un crédit de 50 000,00 € a été ajouté pour la mise en place de l'observatoire.

Le Président ajoute que la notification des bases qui nous est parvenue constitue une bonne surprise puisqu'elle permet de limiter la hausse des taux à un niveau inférieur à ce qui avait été imaginé lors du DOB pour obtenir un excédent d'environ 800 000,00 € à trois ans.

Le Bureau Communautaire a ainsi décidé à la majorité de proposer pour ce BP une augmentation de 2 % sur les 4 taxes, et de 4,5 % sur la TEOM. Le taux de couverture par la TEOM des dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets passerait ainsi à 76 % d'ici trois ans en reconduisant cette augmentation des taux chaque année sur cette période (contre 80 % prévu initialement).

Madame AVISSE souhaite savoir ce que rapporte à la Communauté de Communes la collecte des matériaux recyclés.

Le Président répond que pour 2008, la recette issue de la collecte du verre devrait avoisiner les 20 000 € et on compte obtenir environ 62 000 € pour le reste de la part d'EcoEmballages (recette incluant plusieurs années d'arriérés).

Madame AVISSE pense que ces recettes devraient être portées à la connaissance des administrés car elles mettraient en valeur les efforts faits par les habitants et contribueraient à augmenter la qualité du tri.

Le Président informe l'assemblée que la note explicative de synthèse intègre également une présentation par nature du budget, puisque celui-ci est voté par chapitre.

Il ajoute que les dépenses de personnels représentent 17 % des dépenses de fonctionnement, ce qui est très raisonnable à l'échelle d'une Communauté de Communes de notre taille.

Il soumet ensuite le Budget Primitif 2008 au vote.

Le BP 2008 est approuvé à la majorité (78 pour, 01 contre).

Les nouveaux taux des 4 taxes et de la TEOM sont également soumis au vote.

Les Taux 2008 sont approuvés à la majorité (77 pour, 02 contre).

10 – Questions diverses

Monsieur DELAHAYE souhaiterait que la Communauté de Communes se limite aux recettes dont elle dispose pour chiffrer ses dépenses, plutôt que de commencer par estimer ses dépenses pour ensuite être amenée à augmenter ses recettes.

Le Président répond que les augmentations d'impôts actuelles, et celles à venir, résultent de la prise en compte des choix faits par la Communauté de Communes en matière de construction et de mise en œuvre de projets (Equipement aquatique, MEEF, Observatoire, etc).

Le Président exprime ensuite ses remerciements à l'égard de l'ensemble des délégués communautaires avec lesquels il a conduit 07 ans de travail en commun. Ce Conseil constitue en effet pour lui le dernier Conseil qu'il a le plaisir de présider puisqu'il se retire de ses responsabilités dans la Commune de Bonneuil en Valois et dans la CCPV.

Ces 07 années ont été pour lui riches d'occupations, et il ajoute qu'il en a tiré beaucoup de satisfactions. Après une carrière de salarié dans un secteur bancaire tourné vers l'international, il a trouvé une ouverture utile et très positive à sa retraite en se mettant au service des collectivités territoriales.

D'après lui, certains penseront que, sous sa présidence, la Communauté de Communes en a trop fait, d'autres penseront au contraire qu'elle n'en a pas fait assez. Le plus important reste que les décisions qui ont été prises l'ont toujours été avec un large consensus, et c'était nécessaire pour que la Communauté de Communes puisse se construire un avenir solide.

Il constate par ailleurs que la technicité des tâches dévolues aux collectivités territoriales s'accroît et qu'elle alourdit le fonctionnement des collectivités qui consacrent de plus en plus de temps à la gestion. La Communauté de Communes n'y échappe pas, et il sera sans doute nécessaire qu'à l'avenir, elle veille encore à ne pas prendre des initiatives dans des domaines qui appartiennent à d'autres collectivités pour limiter cette tendance.

Le Président termine en indiquant qu'il souhaitait que l'on donne à la Communauté de Communes une assise importante auprès de la population, mais il a constaté que trop de peu Conseils Municipaux assuraient la promotion de la structure. Il souhaiterait donc qu'à l'issue des élections municipales, les nouveaux élus s'investissent davantage pour satisfaire cet objectif.

Il tient enfin à remercier tous les délégués, les membres du Bureau, les Vice-Présidents et les agents de la Communauté de Communes avec lesquels il a pris plaisir à travailler. Il adresse par ailleurs un remerciement spécial à Madame CHOQUER, Directeur Général des Services.

Monsieur L'ENFANT prend ensuite la parole pour affirmer le plaisir qu'il a eu à côtoyer Monsieur DRILLET, à la fois au sein du Conseil Municipal de Bonneuil en Valois, et lors des réunions du Conseil Communautaire. Il ajoute qu'il est très admiratif de l'élocution dont le Président a fait preuve pour expliquer les dossiers, et qui démontrait le soin qu'il apportait à approfondir les sujets pour avoir une parfaite connaissance de ceux-ci. Il a par ailleurs remarqué que le Président était toujours d'humeur égale et calme, ce qui était bien utile pour aboutir à des compromis sur des dossiers soumis à controverse. Il lui souhaite enfin une très bonne retraite.

Monsieur CALLENS prend à son tour la parole pour retracer la carrière d'élu local de Monsieur DRILLET. Il se souvient de leur conversation de 1994 au cours de laquelle il lui a manifesté son souhait de s'investir dans les affaires locales. Cela le conduira d'abord à se mettre au service de la Semoise, puis à être Maire de Bonneuil en Valois avant d'assurer la Présidence de la Communauté de Communes en 1997.

Il reconnaît au Président de nombreux talents, dont celui d'avoir le sens de l'écoute, l'élégance du propos et la finesse du verbe. Il était animé par une recherche permanente du consensus, et faisait preuve d'une grande détermination, tout en restant calme. Il lui reconnaît une compétence financière indéniable. Il pense par ailleurs que c'est le Président DRILLET qui a donné son réel départ à la Communauté de Communes.

Pour lui, le Président DRILLET restera une référence et il lui souhaite une excellente retraite.

Madame CHOQUER, Directeur Général des Services, indique à son tour en son nom, et en celui du personnel de la Communauté de Communes, que tous ont pris beaucoup de plaisir à travailler avec le Président, et lui souhaitent une retraite agréable.

Elle lui remet ensuite le cadeau de la Communauté de Communes.

Le Président remercie les intervenants pour la chaleur de leurs propos et invite chaque personne présente à partager un cocktail.

La séance est levée à 22h30.

Jean-Claude NAU,
Secrétaire de Séance,

Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois